



*Espace analytique de Belgique*  
*Association pour la formation et la recherche psychanalytique*

## DES NOMS ET DES NOMS-DU-PERE<sup>1</sup>

COMMUNICATION DU 20 JUIN 2015 - JOURNEE D'ETE

PATRICK DE NEUTER

### I. QU'EST-CE QU'UN NOM ?

A cette question, j'ai répondu un jour : « Quasi rien et presque tout ». « Presque rien », c'est-à-dire un ensemble de quelques lettres sans signification dit-on parfois ou, en tout cas, dont la signification importe peu, ou encore dont la signification a été perdue. C'est aussi « presque tout » parce que, comme je vais tenter de vous le faire valoir, c'est notre subjectivation, notre identité et notre sexuation, voire notre sexualité qui est en jeu. C'est grâce à lui que nous nous appelons et que nous pouvons être appelés.

Des noms, nous en portons plusieurs. Le nom ou les noms de famille, le ou les prénoms et le ou les surnoms.

**Le nom de famille** nous a introduits dans une ou deux lignées, selon les usages en vigueur dans tel ou tel pays et aujourd'hui chez nous, suivant l'usage décidé par les parents. Il s'agit donc tantôt du patronyme, tantôt du matronyme<sup>2</sup>. Le nom de famille est parmi les noms, celui qui a le moins de signification. Il n'est d'ailleurs pas traduit. Il est par contre très chargé de signification. Celle que la société ou que le sujet lui attribue.

En sémiotique<sup>3</sup> contemporaine, le terme de *signification*, utilisé par Lacan pour traduire Die Traumdeutung, la signification des rêves, connote, comme

---

<sup>1</sup> Rédigé à partir d'une communication à la journée de juin 2015 organisée par l'eab à Bruxelles et d'une autre effectuée à Namur le mars 2015 dans le cadre des samedis de l'eab à Namur co-organisés avec Claire Fronville avec la collaboration d'Anne Françoise Bruwier et de Sophie Laroche.

<sup>2</sup> On dira que la culture est patrilinéaire ou matrilinéaire. A différencier des qualificatifs patriarcal ou matriarcal et matrilocal qui se réfèrent au pouvoir (archè) et patrilocal ou matrilocal qui indique le lieu d'habitation.

<sup>3</sup> Science de signes et de leur articulation dans la pensée.

celui d'*allusion*, la production de significations ainsi que la production simultanée d'un sujet, ce qui correspond bien à ce qui se passe dans la nomination, comme dans le rêve. J'y reviendrai tout de suite

**Le prénom** donné au sujet n'a pas plus de signification sauf qu'il est indice du désir, du fantasme des parents concernant cet enfant, de l'objet qu'il constitue pour eux, pour chacun d'eux. Il donne une place plus précise dans la ou les généalogies dans laquelle ou dans lesquelles l'enfant est entré par le nom de famille.

**Le surnom** est encore plus particulier, encore plus chargé de signification. Il reflète davantage encore le fantasme, le désir, l'objet de ceux qui l'ont donné. L'objet que nous sommes ou avons été pour l'autre et ceci en début de vie ou plus tard, au fil des rencontres.

A propos du **patronyme, le nom de famille du père**, remarquons que sa transmission est une pratique assez récente. En ce qui concerne la France, elle date de 1539. Avant cette date, il n'y avait transmission du nom de famille du père, du patronyme donc, que dans certaines familles aristocratiques. La grande majorité des sujets du roi ou de l'empereur étaient nommés par un prénom souvent donné au baptême, prénom auquel était ajouté, un jour ou l'autre, un surnom afin de pouvoir le distinguer des autres Pierre, Paul ou Jean de l'entourage. Apparurent ainsi les Jean du Moulin, les Jeanne Dumont, les Xavier Leroux, Isabelle Dubosquet, les Paul Lenain, etc. Au fur et à mesure que le Royaume de France s'organisait, la multiplication désordonnée des prénoms embarrassait les notaires, les percepteurs de l'impôt et la police. Lorsqu'en 1539 le roi généralisera à l'ensemble de la population la pratique du nom de famille et de sa transmission, c'est souvent le surnom qui devint le patronyme. En même temps, au fil des générations, la signification première du patronyme se perdait. Retenons donc que la transmission du nom de famille du père, du patronyme, est une coutume relativement récente et que ce n'est pas la seule modalité de nomination de par le monde. Par exemple, en Espagne, au Portugal, et au Brésil, la règle est la transmission du nom de famille des deux parents ; Dans les pays scandinaves, la transmission du seul nom de la mère est très fréquente et elle l'est aussi chez nous lorsque le père est inconnu. Retenons que ces enfants ainsi nommés ne deviennent pas plus psychotiques que ceux qui sont nommés par le nom du père comme on le dit trop succinctement. Ceci ne veut pas dire évidemment que ces enfants ne rencontrent pas d'autres difficultés spécifiques à ce type de nomination ou plus exactement à cette absence de père dans son environnement qu'il s'agisse d'un abandon par le père ou d'un rejet de celui-ci par la mère. On

sait les multiples modalités de cette absence de nomination par le nom de famille du père.

## **II QU'EST-CE QUE RECEVOIR UN NOM DE FAMILLE?**

Pour respecter le temps imparti, je me centrerai aujourd'hui sur les effets de la nomination par le nom de famille avec quelques remarques latérales sur le prénom et le surnom.

### ***1. Faire ses premiers pas dans le langage, dans la culture et dans la société.***

Recevoir un nom équivaut à faire un premier pas non seulement dans une lignée mais aussi dans le langage et donc aussi dans la culture et dans la société. Ce nom est d'ailleurs inscrit au registre d'Etat Civil. On peut y voir une seconde naissance et encore le signe d'une adoption. « *Tu es mon fils, tu es des nôtres, tu partages notre humanité* ».

### ***2. Recevoir un des constituants les plus importants de notre identité.***

Par ailleurs, ce nom fait partie constituante de l'identité du nouveau-né. En ce sens, peu importe que ce soit le nom du papa ou le nom de la maman ou le nom du lieu comme au Moyen-Age chez nous ou aujourd'hui au Ladakh et chez les Moso ou Na de Chine. Quoiqu'il en soit des modalités concrètes, le nom comme tel fait partie de l'identité. C'est avec lui que l'on se présente. C'est le plus souvent avec lui que l'on signe ses lettres, ses déclarations et ses œuvres.

Le sentiment étrange qui peut nous assaillir lorsque notre interlocuteur, notre patron ou notre analyste par ex., nous nomme par le nom d'un autre ou encore lorsqu'on est réduit à un numéro sont des indices parlants de ce qui peut arriver si l'on était privé de nom. Pensons au patient désigné par le numéro de chambre d'hôpital, l'étudiant par un numéro matricule universitaire, ou un citoyen dans une quelconque administration de l'Etat.

Dans les camps de concentration nazis, les choses y étaient mises en œuvre dans un but de déshumanisation maximale et systématique; les prisonniers étaient privés de leur nom et désignés par un matricule. Cette contribution importante à notre identité est un deuxième aspect du nom.

### ***3. Adopter et prendre son nom.***

Troisième facette du nom ou plutôt de la nomination. Recevoir un nom implique aussi la nécessité, certains diront « de l'adopter », Gérard Pommier écrit « de le prendre » au père, avec tout ce que cela comporte comme reconnaissance réciproque. Gérard Pommier insistera sur le meurtre symbolique que représente cette prise de nom. Il écrit : « *Prendre le nom du père, donc sa place, c'est un meurtre élégant qui s'ignore* »<sup>4</sup>. Ceci doit être vrai pour certains enfants, mais la généralisation me semble abusive. En tout cas, je ne l'ai pas encore rencontrée dans ma clinique. Soit dit en passant, vous avez entendu la confusion possible entre le Nom du père au sens de patronyme et le Nom-du-Père au sens de la métaphore paternelle. J'y reviendrai dans mon dernier point.

### ***4. Entame de la jouissance archaïque avec la mère.***

Le nom introduit aussi un effet d'entame du lien archaïque entre la mère et l'enfant. Il sépare évidemment si c'est le patronyme qui est transmis mais aussi, je pense, lorsque c'est le nom de famille de la mère. Je pense ici aux diverses cultures matrilineaires bien qu'il faudrait préciser les modalités particulières de cet entame. Comme nous le savons, l'amour de la mère est une chose tout à fait primordiale, tout à fait essentielle pour l'enfant et son bon développement, mais on sait bien qu'un trop d'amour risque de coincer l'enfant dans « les jupes de sa mère », comme on dit couramment. Le nom a donc cet effet paradoxal d'inclure et de différencier, voire de séparer. Séparer d'avec la mère et inclure dans la ou les famille(s) et la société.

### ***5. L'effet symboligène du nom de la mère.***

On dit parfois que le lien à la mère est déjà si avéré, si fort émotionnellement et charnellement qu'il est contrindiqué que s'ajoute encore ce lien symbolique de transmission de son nom de famille.

Si toute nomination est symboligène, si toute nomination implique le meurtre de la chose, si le don du nom et du prénom sépare les parents de leurs enfants, on ne voit pas pourquoi le don du nom de famille de la mère n'aurait pas lui aussi un effet de séparation. Il ne me semble pas absurde de faire l'hypothèse suivante : ajouter, par la transmission du nom de la mère, cette dimension symbolique à la relation mère-enfant, pourrait alléger le caractère souvent trop charnel, sensuel et émotionnel de son lien à l'enfant. Cette dimension langagière, cette dimension de reconnaissance symbolique,

---

<sup>4</sup> Pommier G., *Le nom propre. Fonctions logiques et inconscientes*, Paris, Puf, 2013, pp. 113-136.

cette dation symboligène du nom de la mère, comme disent les juristes, pourrait venir s'intriquer aux dimensions imaginaire et réelle et, de ce fait, les alléger.

Pour vérifier le bien-fondé de cette hypothèse, il y a quelques années, j'ai contacté des psychanalystes lacaniens bien au fait de la théorie lacanienne concernant le Nom-du-père, dans quatre pays où la transmission du double nom se pratique régulièrement (Espagne, Portugal, Brésil, Danemark)<sup>5</sup> et je leur ai demandé si cette pratique posait des problèmes particuliers à leur analysant. Tous m'ont répondu par la négative.

### ***7. Une atténuation de la soumission aux aléas des sentiments de celui dont on reçoit le nom.***

Lorsqu'un père ou une mère transmet son nom, ce n'est pas sans effet sur les donateurs. Cette reconnaissance les engage. Elle les engage en tant que parents. De ce fait, l'enfant n'est plus pieds et poings liés au désir et à l'amour paternel ou maternel avec tous les aléas caractéristiques des sentiments: « *On s'aime, on ne s'aime plus, on s'aime encore, on s'aime à nouveau* ». La filiation et donc l'engagement sont établis, une fois pour toutes pourrait-on dire, sauf cas exceptionnel : les diverses législations prévoient toujours des conditions dans lesquelles il est possible de désavouer sa paternité. Mais jamais que je sache pour des raisons affectives. Le don du nom implique donc un dépassement donc de la dimension purement imaginaire des sentiments.

### ***8. Subversion de la dimension réelle du corps.***

Le nom pouvant être attribué par adoption, la nomination peut donc subvertir le réel des organes de la procréation. On peut être adopté par un homme qui n'est pas le géniteur et par une femme qui n'est pas la génitrice ou qui n'a pas porté l'enfant dans son sein.

Donc, il y a dans le nom, dans la nomination, quelque chose qui introduit de la séparation entre l'enfant et la mère, de même qu'entre l'enfant et le père.

---

<sup>5</sup> Au Danemark, la moitié des enfants porterait le seul nom de leur mère. Maria Nöring affirme : "dans ma clinique, je n'ai pas pu constater d'effets particuliers dans le fait de porter un autre nom que celui du père (ce qui est le cas de la moitié des Danois. Par contre, j'observe, surtout ces dix dernières années, de plus en plus de jeunes qui sont déconnectés de leurs histoires familiales ; les récits de famille ne sont pas transmis, ils ignorent même les noms et professions de leurs grands-parents, ce qui induit chez ces jeunes une position d'isolement et une pauvreté par rapport au symbolique (même chez ceux qui portent le nom du père)". La transmission du nom serait donc moins importante que celle des récits familiaux.

Bien qu'ils ne soient pas sans importance, le désir, l'affectivité, l'émotivité, la pulsionnalité, ne sont plus le tout de la relation. Il s'y ajoute non seulement de la séparation mais aussi un nouveau lien, ou de nouveaux liens, de nature symbolique, parce que relatifs à ce don du nom.

### ***9. L'effet de dation du nom.***

Les juristes disent dation du nom plutôt que don du nom. Ils désignent par là, la dette qu'implique le fait de recevoir un nom. De cette dette l'enfant s'acquittera en transmettant ce nom à son tour. Pour saisir cette dimension de la dation, pensons au sentiment de dette qui peut se percevoir chez certains hommes ou certaines femmes qui savent que, pour une raison ou une autre, ils ne pourront plus jamais concevoir d'enfant. Comme le savez, beaucoup d'entre eux, sinon, tous, vivent très mal cette absence et se donnent beaucoup de peine pour y remédier. Les uns par l'adoption plénière, d'autres par le long et difficile chemin de la procréation médicalement assistée. Je suis curieux de savoir si nos collègues qui pratiquent dans les services d'adoption ou en PMA ont déjà rencontré ce type de motivation. Remarquons que cette dette impliquée dans la réception du nom, peut aussi s'acquitter par l'action qui honore le nom : la réalisation d'une œuvre, la création d'une entreprise, un fait d'armes pendant une guerre, l'écriture d'un livre ou la simple prise de parole. A ce propos, j'ai pu constater chez certains analysants que la difficulté de la prise de parole ou de l'engagement dans une œuvre ou dans la création d'une entreprise résidait dans la crainte de ne pas être à la hauteur de leur nom.

### ***10. Accès à l'expérience érotique.***

Ne pas avoir reçu de nom de famille, ou ne pas l'avoir adopté (ou pris), ou encore l'avoir refusé, lorsqu'il s'agit d'un refus sous-jacent du Nom-du-Père et des interdits du meurtre et de l'inceste, fait courir certains risques dans la relation érotique. Cela peut s'apercevoir lorsque l'on considère les difficultés plus grandes du psychotique quant à l'érotisme. L'orgasme peut en effet mettre en danger une structure fragile. Ce que l'on désigne parfois comme « *petite mort* » implique le risque d'une dépersonnalisation. Inversement, être bien dans son nom permet d'éviter la décompensation qui guette celui ou celle qui accède à l'orgasme. Remarquons que le prénom peut, au contraire, fonctionner comme appel érotique lorsqu'il est prononcé à l'occasion de relations sexuelles et même, le cas échéant, il peut déclencher l'orgasme qui se faisait attendre.

### **III. QUE REPRESENTE LE FAIT DE TRANSMETTRE SON NOM A UN ENFANT ?**

Voilà quelques dimensions de la nomination du côté de l'enfant. Plaçons-nous à présent du côté des parents, du côté donc de ceux qui donnent leur nom ou plutôt qui le transmettent. Dire transmettre permet de différencier le nom et le prénom qui lui, la plupart du temps en tout cas, ne se transmet pas mais se donne. Qu'est-ce que cette transmission signifie pour les parents ?

#### ***1. Se donner du pouvoir.***

En Belgique, lors des débats parlementaire autour des divers projets de loi, il fut souvent question de pouvoir, le pouvoir des pères et celui des mères et ce, dans une double dimension.

Transmettre son nom, disait-on, c'est une façon de se donner ou de prendre le pouvoir sur l'enfant.

On évoqua aussi souvent le pouvoir du père par rapport à la mère. Lors d'un débat radiodiffusé, une journaliste qui m'interviewait a utilisé cette formule tout à fait significative : *« Ce serait vraiment une victoire des femmes d'imposer leur nom »*.

Il est probable qu'au temps du patriarcat, on ait choisi de donner le nom de famille du père pour que le père ait plus de pouvoir que la mère sur l'enfant et qu'il ait aussi plus de pouvoir sur la femme. Une façon sans doute d'asseoir le patriarcat. C'était tout à fait discriminatoire, tout à fait machiste, tout à fait inadmissible du point de vue de l'égalité entre citoyens.

Est-ce qu'il faut pour autant aujourd'hui dire que c'est le nom de la mère et seulement son nom, qui doit être transmis comme le proposait un des projets de loi, « non pas dans un but de revanche », disaient les femmes parlementaires en question, mais dans le but explicite de gommer les différences entre les enfants nés avec père et nés sans père ? Nous verrons dans la discussion les inconvénients de cette solution pour l'enfant, pour la société et pour les femmes qui se laisseraient tenter par cette possibilité.

Ce projet de loi imposant le seul nom de la mère a été heureusement abandonné. Aujourd'hui, comme vous le savez, la loi laisse le choix aux parents de transmettre soit le nom du père, soit celui de la mère, soit les deux noms. Une restriction cependant, le choix décidé pour le premier enfant devant nécessairement être le même pour les enfants qui suivent.

## ***2. Se donner un statut public de père ou de mère.***

Donner son nom, pour un homme, c'est attester son devenir père. Pour une femme, c'est, ce serait attester, son devenir mère. Et chaque nouvel enfant renouvelle cette attestation et la narcissisation qui en découle.

Ce don du nom participe aussi à la constitution de l'identité des pères et mères. Identité socialisée, secondaire sans doute, mais importante pour beaucoup d'hommes et de femmes. Les procès que peuvent se faire des pères et des mères à propos de cette donation du nom en témoignent.

## ***3. Se donner des plaisirs.***

Donner son nom, c'est aussi se donner des plaisirs : tout d'abord, celui de compléter la multiplication charnelle par la multiplication symbolique (les lapins se multiplient mais ne se nomment pas). Il y a aussi le plaisir de prolonger sa vie au-delà de la mort, par descendant ou descendantes interposés. On sait les pressions qu'exerce parfois sur certains et certaines l'extinction possible de leur nom de famille.

De ces deux points de vue, on ne voit pas pourquoi les femmes ne pourraient pas elles aussi avoir ce plaisir de transmettre leur nom et de lire, inscrite dans le nom que porte leur enfant, cette dimension importante, voire essentielle, d'elle-même qu'est leur maternité.

## ***4. Se séparer de l'enfant.***

Je l'ai déjà évoqué du point de vue de l'enfant, pour le parent donner un nom et un prénom, c'est en même temps se séparer de l'enfant qui n'est plus tout à fait objet, qui devient allant devenant sujet, comme le disait Dolto.

## ***5. Créer des liens de reconnaissance et de responsabilité.***

Mais, donner son nom, c'est aussi créer des liens. Des liens entre le donateur ou la donatrice et leur enfant et aussi entre ses divers enfants. En Belgique, cet effet fut souvent méconnu dans les débats parlementaires en Belgique. C'est donc reconnaître un lien en même temps qu'on le crée. Et un lien au-delà du lien affectif qui passe par des hauts et des bas. Un lien de reconnaissance et un lien de responsabilité. Lorsque l'on donne son nom à un enfant, c'est en même temps lui dire et dire à la société : « *Je suis responsable de ton devenir, de ta santé, de ton éducation et de ton bonheur,*



*en tout cas les premières années de ta vie avant que tu prennes toute ta liberté »<sup>6</sup>.*

Le nom donc est tout à la fois reconnaissance et création du lien. Ceci aussi vaut tout autant pour le père que pour la mère. C'est pourquoi je pense que la donation du double nom serait davantage un progrès qu'une régression pour notre société. En disant régression, je pense évidemment ici à ceux de nos collègues qui craignent une régression vers le matriarcat. Matri-arcat, patri-arcat, archê, le chef dans la langue de Sophocle, vous voyez comment cette question du pouvoir parasite même les psychanalystes.

### ***6. Le nom du père au sens de patronyme et le Nom-du-Père au sens lacanien.***

Il est temps de passer à la question de savoir quel lien existe-t-il entre le nom du père au sens du patronyme et le Nom-du-Père au sens que Lacan a donné à ce signifiant qui est à la fois l'agent et le produit de la métaphore paternelle.

On comprend qu'à son époque et dans la tradition judéo-chrétienne qui était la sienne, Lacan ait utilisé cette expression « Nom-du-Père » pour désigner cette opération. Malheureusement, cela fait croire que la transmission du nom du père est la seule façon de nouer la jouissance et la loi. Alors qu'il est manifeste que ce n'est pas une condition suffisante et même qu'elle n'est pas nécessaire. Pour preuves, tous ces enfants qui ont grandi dans les sociétés matrilineaires, dans les familles monoparentales et dans les familles homoparentales féminines, auxquels fut attribué le seul nom de leur mère.

Lacan lui-même a d'ailleurs fort évolué à ce propos puisqu'il est passé du Nom-du-Père au singulier (1956-1957) aux Noms-du-Père au pluriel (1963) en soulignant au passage que de nombreux agents différents pouvaient faire fonctionner le Nom-du-Père et rendre possible une subjectivation adéquate de l'enfant. Il a aussi affirmé ultérieurement que le nom de père était peut-être le nom de la Déesse blanche (1974), que son

---

<sup>6</sup> Lors d'une émission radiophonique sur ce sujet, un auditeur est intervenu comme suit "J'ai écouté ce que disait Patrick De Neuter. Je crois qu'il a dit exactement ce que j'ai ressenti à ce moment-là, c'est-à-dire que j'ai décidé, j'ai voulu avoir le choix de reconnaître ou non cet enfant. J'ai décidé de le reconnaître et, pour moi, je souhaitais effectivement que la maman accepte que je reconnaisse cet enfant. Et une forme d'acceptation de ce fait aurait été qu'elle accepte que je donne mon nom. C'est un lien qui était établi. Mais la maman a refusé tout lien entre l'enfant et moi." (Emission de G. Stefanski - RTBF/Liège - intitulée "Si l'on parlait d'amour", le 8 juin 2002.)

remplacement dans la structure était possible par un Sinthome, que du Nom-du-Père il était possible de se passer à condition de s'en servir (1976), et enfin que le Nom-du-Père est celui qui nomme. Où l'on voit l'importance qu'il accordait à la nomination mais pas nécessairement par le père, ni par la transmission du patronyme.

Pour éviter les malentendus, j'ai suggéré un jour qu'il vaudrait mieux désigner cet ensemble d'agents et de fonctions dites paternelles par l'expression « tiers symboligène ». Je constate que petit à petit ce signifiant de tiers se substitue à celui de Père ou de Nom-du-Père. Mais l'usage est loin d'être généralisé. Par ailleurs, il me semble important de qualifier ce tiers ou ces tiers de symboligène(s), car tout tiers, le tiers rival par exemple, n'apporte aucune symbolisation. Il embourbe au contraire les protagonistes dans l'imaginaire. En attendant que cette pratique se généralise, il me semble que nous devrions à tout le moins orthographier le plus différemment possible « Nom-du-Père » avec majuscules et tiret lorsque nous désignons l'effet et l'agent de la métaphore paternelle et « nom du père » avec espaces et minuscules lorsque nous désignons le patronyme.

#### **IV QUELQUES EFFETS POSSIBLES DE L'EXCLUSION DU PATRONYME : ECHO D'UN DEBAT**

J'évite de dire exclusion du nom du père parce que le nom de famille du père, ou patronyme, n'a, en soi, pas grand-chose à voir avec ce que Lacan a appelé le Nom-du-Père, au milieu du siècle passé, en se référant à la tradition judéo-chrétienne encore très présente à cette époque. Comme j'ai pu le constater en travaillant sur le Moso (ou Na) de Chine, le Nom-du-père peut se passer du nom de famille du père. Il peut même se passer de la reconnaissance sociale d'un géniteur. Chez nous aussi d'ailleurs, on n'a jamais pu mettre en évidence, que je sache, un taux plus élevé de structures psychotiques chez les enfants qui portent le nom de leur mère et moins encore chez ceux qui portent le nom de leur père et de leur mère. Il faut donc se défaire de l'idée que le Nom-du-Père lacanien a un rapport étroit avec le nom de famille du père.

On ne peut donc prévoir, en cas de transmission du seul nom de la mère, des problèmes liés à la forclusion du Nom-du-père. Seulement une difficulté supplémentaire pour la mère de se séparer de l'enfant et pour l'enfant de se séparer de sa mère.

Par contre, priver le père du plaisir de donner son nom, me semble avoir, comme conséquence probable, la mise en place d'un moindre lien avec son enfant. Moindre lien et donc moindre assomption de ses responsabilités par

rapport à l'enfant, particulièrement après le divorce dont la probabilité devient de plus en plus grande dans les vies de couples d'aujourd'hui.

La création de ce lien symbolique avec le père me semble de plus en plus importante aujourd'hui. On sait, en effet, que suite à l'augmentation de la fréquence des divorces, les enfants vivent de moins en moins souvent et de moins en moins longtemps avec leur père-géniteur. On sait que 60 % des enfants ne voient plus leur père 6 ans après la séparation des parents. Et l'on sait aussi que dans les grandes villes, 50% des couples sont destinés à se défaire après 7 ans de vie commune. On sait enfin les grandes difficultés que rencontrent les mères à obtenir et à conserver une effective contribution financière des pères à l'éducation de leurs enfants.<sup>7</sup>

Il existe un certain nombre d'indices cliniques et psychosociologiques d'un moindre désir d'enfant chez l'homme.

L'épanouissement de leur puissance paternelle semble moins intéresser beaucoup d'hommes que celle de leur puissance virile qu'ils peuvent exercer non seulement en apportant jouissance à leur femme mais aussi à d'autres femmes ou encore, en imposant leur volonté dans leur milieu professionnel, en réussissant une belle carrière et en acquérant ces divers objets qui, dans notre culture, sont les signes socialement reconnus de la virilité. Plus encore, l'épanouissement de cette puissance virile peut être plus ou moins fortement handicapé par la paternité et les responsabilités et charges qu'elle implique.

Cette observation d'un moindre désir d'enfant - moins fréquent ou moins puissant - chez les hommes, ou encore d'un désir d'enfant plus ambivalent, se retrouve dans les cures analytiques comme dans les enquêtes auprès d'adultes. Il se retrouve aussi dans les enquêtes menées auprès des enfants. Ainsi, lorsqu'on demande aux petits garçons et aux petites filles d'imaginer leur avenir, les garçons évoquent beaucoup plus souvent leur métier et bien moins souvent leur paternité. Cette dernière est même quasi absente de leurs propos alors que les filles parlent souvent de leur future maternité.

J'en suis même venu à me demander si la façon dont, depuis un siècle, les parlementaires (qui sont pour la plupart des hommes) ont répondu favorablement aux demandes des femmes d'amoindrir la puissance des pères n'est pas un indice supplémentaire de ce moindre attachement des hommes à leur puissance paternelle qu'à leur puissance virile. Fréquentant

---

<sup>7</sup> Notons au passage que cette difficulté sera prochainement rencontrée par la contribution de l'Etat en cas de défaillance paternelle.

depuis un certain temps, grâce au divan, le côté ombre des hommes et des femmes – celui qui a fait dire à Freud : “ L'homme est un loup pour l'homme ” –, je ne parviens pas à croire que c'est seulement par souci d'égalité entre les sexes que les parlementaires du sexe dit fort ont voté ces lois. En tout cas, ce n'est certainement pas dans un souci électoraliste. Car si l'amoindrissement de la puissance paternelle avait suscité un réel regret chez les électeurs, les parlementaires auraient probablement perdu autant de voix masculines qu'ils en auraient gagnées du côté des femmes. On peut donc penser que cet amoindrissement de l'autorité paternelle, et donc de la responsabilité paternelle, arrange bien une majorité des hommes.

Ce moindre attachement des hommes à la paternité et aux responsabilités qu'elle implique, peut d'ailleurs se comprendre à partir de diverses observations cliniques. Bien que l'on en parle moins souvent, donner vie à un enfant pour un homme constitue toujours, comme pour la femme, une certaine épreuve. On observe que la paternité peut induire des difficultés sexuelles, de l'agressivité à l'égard de l'enfant qui capte une partie de l'attention et du désir de la mère, des passages à l'acte homosexuel, voire pédophile, des angoisses concernant la mort. Dans des cas extrêmes, la paternité peut induire le déclenchement d'une psychose ou d'un passage à l'acte suicidaire. Je n'ai pas la place pour développer tout ceci ici. Ceux qui seraient intéressés par ce sujet peuvent se référer à mon article publié dans le numéro de *La Pensée* consacré à la place du père aujourd'hui, sous le titre “ Devenir père : difficultés et impasses ”<sup>8</sup> ou dans cet autre, publié dans *Cliniques méditerranéennes* sous le titre “ Malaise et Mal-être dans la paternité ”<sup>9</sup>.

Dans cette perspective, priver les hommes de donner leur nom à leur enfant pourrait être tout autant une victoire des hommes qui se trouveraient ainsi allégés d'une partie des responsabilités et des charges qu'implique la paternité. Si le vœu des auteurs du projet de loi devait se trouver exaucé, je crains que cette nouvelle loi n'incite un certain nombre d'hommes à jouer des femmes et à faire des enfants sans plus se soucier d'être père, ce qui leur permettrait de s'investir davantage dans leur carrière, leurs conquêtes féminines, leurs acquisitions d'objets virilisants et leurs loisirs de mâles.

Les femmes qui militent pour cette privation des hommes devraient aussi considérer les recherches sur le statut des plus précaires, notamment sur le plan financier, des familles monoparentales, le plus souvent assumées par des femmes. Celles-ci démontrent

---

<sup>8</sup> De Neuter P., "Devenir père, difficultés et impasses", in *La Pensée, Devenir père*, 327, 2001, pp. 59-76.

<sup>9</sup> De Neuter P., "Malaise et mal-être dans la paternité", in *Cliniques méditerranéennes*, 63, 2000, pp. 49-69.

Par conséquent, ce qui est souvent présenté comme une victoire des femmes, ce qu'elle est assurément sur le plan symbolique, pourrait être en même temps une victoire du machisme et une régression dans l'égalité des sexes quant aux charges et responsabilités dans le quotidien familial et professionnel. Et l'on peut aussi penser aux inégalités que cette situation génère entre les enfants qui peuvent bénéficier des apports affectifs, éducatifs et financiers de deux parents ou de plusieurs parents (beaux-pères et belles-mères par exemple) et ceux qui n'auront comme accompagnement dans les années de l'adolescence que celui de leur seule mère.

Le combat des femmes, pour rendre possible l'exclusion de la transmission du patronyme, me semble donc être, du point de vue des femmes, un mauvais combat, un combat inadéquat. Ce n'est pas ce combat-là qu'il faut mener pour atteindre à plus d'égalité entre les hommes et les femmes ainsi qu'entre les enfants.